

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008 À 20 H

La séance est ouverte à 20 H 05 avec comme Secrétaire de Séance Mme RYNINE Christine.

### **Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

Le Maire a souhaité, avant de signer l'arrêté composant la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, que les deux groupes d'opposition puissent désigner un de leurs représentants

Au titre des élus, cette commission est donc composée de :

M. Jean-Luc MORETTI  
Mme Thérèse-Marie THOME  
Mme Véronique DELANNET  
Mme Chantal LETOUZEY DE BRUYNE  
Mme Christine RYNINE  
M. Jean-Jacques PASTERNAK  
Mme Emmanuelle FOUQUET (Groupe Progrès et solidarité)  
M. Michel DEVYNCK (Groupe Nogent avec vous)

- Vote des taux d'imposition – Exercice 2008

Le Conseil Municipal par 26 voix pour dont 1 pouvoir (Groupe Ensemble, agissons pour notre ville) et 9 abstentions (Groupes Nogent avec vous et Progrès et solidarité) a voté, au titre de l'année 2008, les taux de fiscalité suivants :

Taxe d'habitation	15,46
Taxe foncière	19,06
Taxe foncier non bâti	69,55

- Tarifs de location d'emplacements – Esplanade du Marché – pour le « Marché aux Fleurs » du 11 mai 2008

Le Conseil Municipal à l'unanimité a fixé pour le marché aux fleurs du dimanche 11 mai 2008, les tarifs suivants :

Stand de 4m <sup>2</sup>	20 €
Stand de 6 m <sup>2</sup>	30 €
Stand de 8m <sup>2</sup>	40 €

### Désignations au sein des organismes extérieurs

- **Conseil de discipline, de recours instance placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et compétent pour traiter des procédures disciplinaires applicables aux fonctionnaires territoriaux**

M. Jean-Luc MORETTI a été élu à l'unanimité.

- **Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)**

MM. Christophe IPPOLITO et Laurent BERNAT ont été respectivement élus, par 32 voix, en qualité de titulaire et suppléant.

- **Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)**

Mme Thérèse-Marie THOME et M. Jean-Paul LAGILLE ont été respectivement élus, par 26 voix, en qualité de titulaire et suppléant.

- **Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)**

MM. Jean-René FONTAINE et Sébastien EYCHENNE ont été respectivement élus, par 26 voix, en qualité de titulaire et suppléant.

- **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Secteur Central du Val de Marne (INFOCOM 94)**

MM. Christophe IPPOLITO et Michel ROMANET-PERROUX ont été respectivement élus par 26 et 24 voix.

- **Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val de Marne (SAF 94)**

M. Jean-René FONTAINE a été élu, par 26 voix et M. William GEIB (Progrès et Solidarité) recueille 3 suffrages.

- **Syndicat Intercommunal du Cimetière et Crématorium de la Fontaine Saint-Martin**

M. Andréa RAJAON et Mme Christine RYNINE ont été élus à l'unanimité.

- **Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Rénovation et de Construction de Nogent sur Marne (SAIEM)**

Sont élus :

M. Jean-René Fontaine	26 voix
Mme Anne RENOUX	32 voix
Mme Karine RENOUIL	28 voix
M. Jean-Paul DAVID	27 voix
M. Sébastien EYCHENNE	28 voix
M. Christian MAUDRY	27 voix
M. Yves DELLMANN	26 voix

M. Michel GILLES (Groupe Nogent avec vous) recueille 9 voix.

M. Jean-René FONTAINE est désigné pour exercer, au nom de la commune, personne morale, les fonctions de Président du Conseil d'administration de la SAIEM par 29 voix pour (Groupes Ensemble, agissons pour notre ville et Progrès et Solidarité) et 6 voix contre (Groupe Nogent avec vous).

### **Désignations au sein des Collèges, Lycées et Établissements Privés**

- Collèges Watteau – Branly et Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) :

#### **- Collège Watteau :**

Mmes Véronique DELANNET, Michèle NATAF et M. William GEIB (Groupe Progrès et solidarité) ont été élus à l'unanimité.

#### **- Collège Édouard Branly :**

M. Jean-Luc MORETTI, Mmes Véronique DELANNET, Anne-Marie GASTINE ont été élus à l'unanimité.

#### **- Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) :**

M. Jean-Jacques PASTERNAK, Mmes Chantal LETOUZEY DE BRUYNE et Edith HESLOUIN (Groupe Nogent avec vous), ont été élus à l'unanimité.

- Lycées Édouard Branly – Louis Armand et Lycée Professionnel La Source/Val de beauté

#### **- Lycée Édouard Branly :**

MM. Sébastien EYCHENNE, Marc ARAZI et Mme Véronique DELANNET ont été élus à l'unanimité.

#### **- Lycée Louis Armand :**

M. Sébastien EYCHENNE, Mmes Véronique DELANNET et Emmanuelle FOUQUET (Groupe Progrès et solidarité), ont été élus à l'unanimité.

#### **- Lycée d'Enseignement Professionnel La Source/Val de Beauté :**

MM. Christophe IPPOLITO, Alain DEGRASSAT et Mme Déborah MÜNZER ont été élus à l'unanimité.

**- Établissement privé Saint-André :**

Mme Karine RENOUIL a été élue par 32 voix (Groupes : Ensemble, agissons pour notre ville - Nogent avec vous) et 3 abstentions (Groupe Progrès et solidarité).

**- Établissement privé Montalembert :**

Mme Karine RENOUIL a été élue par 32 voix (Groupes : Ensemble, agissons pour notre ville - Nogent avec vous) et 3 abstentions (Groupe Progrès et solidarité).

**- Établissement privé Albert de Mun :**

Mme Anne RENOUX a été élue par 32 voix (Groupes : Ensemble, agissons pour notre ville - Nogent avec vous) et 3 abstentions (Groupe Progrès et solidarité).

Désignations au sein des Associations :

• **Crèche « Les Petits Canotiers/Petits Moussaillons » :**

Mme Pascale MARTINEAU a été élue par 32 voix pour (Groupes : Ensemble, agissons pour notre ville - Nogent avec vous) et 3 abstentions (Groupe Progrès et solidarité).

• **Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc :**

Mme Déborah MÜNZER est désignée membre de droit en sa qualité de Maire Adjoint chargée des Affaires Culturelles :

Mme Anne-Marie GASTINE a été élue par 24 voix  
M. Alain DEGRASSAT a été élu par 25 voix  
M. Marc ARAZI a été élu par 27 voix

M. Michel DEVYNCK (Groupe Nogent avec vous) recueille 9 suffrages

• **Maison des Jeunes et de la Culture « Louis Lepage » :**

Mmes Michèle NATAF, Karine RENOUIL et M. Sébastien EYCHENNE, ont été élus par 26 voix, M. Loïc NICOLAS par 25 voix et Mme Edith HESLOUIN (Groupe Nogent avec vous) recueille 10 suffrages.

• **Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) :**

Mme Déborah MÜNZER a été élue par 32 voix et 3 abstentions (Groupe Progrès et solidarité).

- **Association des communes pour la Protection des habitants et la Prévention des Risques d'Inondation de la Marne et de la Seine en Val de Marne (APPRIMS 94) :**

MM. Jean-Luc MORETTI et Marc ARAZI ont été respectivement élus en qualité de titulaire et suppléant par 26 voix.

- **Association Nogentaise de Gestion du Club des Retraités « Beauté Plaisance » :**

Mmes Thérèse-Marie THOME, Michèle NATAF, Christine RYNINE, Chantal LETOUZEY DE BRUYNE, MM. Jean-Jacques PASTERNAK, William GEIB (Groupe Progrès et solidarité) et Michel DEVYNCK (Groupe Nogent avec vous) ont été élus à l'unanimité.

- **Nomination d'un 8<sup>ème</sup> membre participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social au Centre Communal d'Action Sociale :**

M. Maurice ZOBEL, est nommé en qualité de représentant de l'association Nogent Présence.

- **Adhésion de la commune de SERVON au SIGEIF :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de l'adhésion de la commune de SERVON au SIGEIF.

### **COMMUNICATION DE Marc ARAZI, adjoint au maire, chargé de l'environnement en réponse à la question de Mme DEBAECKER**

Madame la conseillère municipale, vous avez bien fait d'attirer mon attention par mail ce matin, à 10 heures, sur l'évolution de l'affichage libre. Comme vous le savez, nous ne sommes plus dans une phase électorale, mais je tiens ici à confirmer la volonté du maire et de l'ensemble de l'équipe municipale, de permettre aux nogentais, de bénéficier d'un affichage libre et réglementaire. Nous sommes attachés autant que vous pouvez l'être à une expression libre et démocratique à Nogent-sur-Marne. En 2005, la ville a mis à neuf le mobilier urbain et les panneaux d'affichage dans le cadre d'une mise en concurrence qui s'est conclue par un marché attribué à la société Decaux.

Dans ce marché, était stipulée la nécessité de remplacer les panneaux d'affichage vétustes afin de permettre un affichage libre et associatif conforme à la réglementation. Cette installation était basée sur le recensement de 1999, à savoir sur 28 000 habitants. Pour ce nombre d'habitants, il était nécessaire d'installer une surface de 22 m<sup>2</sup>, ce qui a été fait et ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

Vous vous basez, dans votre courriel, sur une population de 30 000 habitants, et 27 m<sup>2</sup> d'affichage libre. Nous n'avons pas, à ce jour, été classés administrativement, dans les communes de plus de 30 000 habitants. Cependant, nous avons d'ores et déjà décidé de porter à 29 m<sup>2</sup> cet affichage libre en ajoutant aux panneaux existants 2 panneaux.

Les services techniques réfléchissent actuellement à leur implantation afin qu'elle soit la plus pertinente pour que tous les quartiers soient concernés.

Pendant la période électorale, le maire a souhaité créer, pour les candidats, un affichage supplémentaire destiné plus spécifiquement à un affichage à caractère politique. Il a porté dans la 2<sup>ème</sup> phase sur un nombre de panneaux supérieur à la première : 14 panneaux équivalents à 21 m<sup>2</sup>

Après la campagne électorale, le maire a décidé de retirer ces panneaux, qui au plan esthétique ne correspondaient pas à nos exigences en matière d'environnement. Il s'agit, à partir de maintenant d'utiliser les panneaux existants à la fois pour le secteur associatif et l'affichage libre conformément au décret 82-220 du 25 février 1982.

J'espère avoir répondu à votre interrogation et je vous propose de vous recevoir à votre meilleure convenance.

**Nota : Le plan concernant l'implantation des panneaux actuels est à votre disposition auprès des services techniques de la ville ainsi que sur le site de la ville à la rubrique association.**

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15**